

N° 2023-161

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3321-1, L.3335, L.3334-1 et L.3334-2, alinéa 1,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2002, fixant l'heure de fermeture des établissements ouverts au public,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'une licence de petite restauration temporaire présentée par Stéphane Van De Rosieren, agissant en qualité de Président de la compagnie « La Belle Histoire », demeurant à Landas (59310), 96 bis rue du Guivarmez, à l'occasion de la manifestation des « Meuh d'Or » qui aura lieu dans le parc du château Baratte, Avenue Georges Baratte à Templeuve-en-Pévèle (59242) du 12 au 23 juin 2023.

Considérant que cette manifestation correspond à la définition prévue à l'article L.3334-2 alinéa 1 du code de la santé publique,

ARRÊTE

- Article 1 :** Stéphane Van De Rosieren, agissant en qualité de Président de la compagnie « La Belle Histoire », demeurant à Landas (59310), 96 bis rue du Guivarmez, est autorisé à ouvrir une licence de petite restauration temporaire dans le parc du château Baratte de Templeuve-en-Pévèle (59242) du 12 au 23 juin 2023 à l'occasion de la manifestation des « Meuh d'Or ».
- Article 2 :** L'ouverture sera soumise aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2002.
- Article 3 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux licences de petite restauration temporaires.
- Article 4 :** Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.
- Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.
- Article 7 :** Un exemplaire sera remis à Monsieur Van De Rosieren, à Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq et publication en Mairie.

Fait à Templeuve-en-Pévèle, le 5 juin 2023

Le Maire,
Luc MONNET

